

QUESTIONNAIRE D'AUTOÉVALUATION DE CONFORMITÉ AU CADRE DE LA CVEC

Vérifiez l'éligibilité de votre projet

Assurez-vous que votre initiative correspond aux critères définis par la CVEC

I - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Le projet s'inscrit-il dans au moins un des axes d'intervention de la CVEC ?

Oui

Non

Précisez l'axe concerné :

2. La demande de financement a t-elle un impact direct sur nos étudiants de l'UPHF ?

Oui

Non

3. Les étudiants, le service ou la composante collaborent-ils au projet ?

Oui

Non

4. Le montant du projet est-il supérieur à 5 000 € ?

Oui

Non / Non concerné

Pour rappel, tout projet supérieur à 5 000 € nécessite un co-financement. Dans le cas contraire, votre projet ne pourra pas être présenté à la commission CVEC

5. Si le projet est immobilier (bâtiment, implantation), la DMLP (Direction Maintenance, Logistique et Patrimoine) a t-elle été consultée ?

Oui

Non

6. Le projet a-t-il inclus une consultation des étudiants pour susciter leur intérêt ? (enquête...)

Oui

Non

II - CRITÈRES D'EXCLUSION

Le dossier est incomplet ou déposé hors délai

Le projet a déjà été mené ou initié à la date de dépôt

Le projet est dédié à la formation/pédagogie faisant l'objet d'une évaluation (ex : projets tutorés)

Le projet a un caractère politique, syndical ou religieux

Le projet donne lieu à une activité commerciale

Le projet est éloigné des objectifs de la CVEC ou destiné à un public trop ciblé

Le projet relève du fonctionnement d'un service propre sans correspondance à un objectif d'intérêt collectif à impact large ou transversal

Le projet est un projet associatif étudiant relevant des critères de subvention du FSDIE